

**PRIX** **30**  
**OPUS**

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

prixopus.com



# **PRIX SPÉCIAUX**

30<sup>e</sup> édition, saison 2025-2026  
du 2 septembre 2025 au 7 septembre 2026

Compositeur, Compositrice de l'année

Découverte de l'année

Diffuseur pluridisciplinaire de l'année

Diffuseur spécialisé de l'année

Directeur, Directrice artistique de l'année

Événement musical de l'année

Interprète de l'année

Rayonnement hors Québec

Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité

Impact Québec

Impact Régions

**Guide de dépôt des candidatures**

# Table des matières

<b>Fonctionnement des prix spéciaux.....</b>	<b>2</b>
<b>Dossier de candidature des prix :</b>	
Compositeur, Compositrice de l'année.....	4
Découverte de l'année.....	4
Directeur, Directrice artistique de l'année.....	4
Interprète de l'année.....	4
Rayonnement hors Québec.....	4
<b>Définitions et critères d'évaluation.....</b>	<b>5</b>
<b>Dossier de candidature des prix :</b>	
Diffuseur pluridisciplinaire de l'année.....	8
Diffuseur spécialisé de l'année.....	8
Événement musical de l'année.....	8
<b>Définitions et critères d'évaluation.....</b>	<b>9</b>
<b>Dossier de candidature des prix :</b>	
Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité.....	11
Impact Québec.....	11
Impact Régions.....	11
<b>Définitions et critères d'évaluation.....</b>	<b>12</b>
<b>Jurys des prix spéciaux.....</b>	<b>14</b>

# Fonctionnement des prix spéciaux

---

## Critères d'admissibilité

- **Prix Compositeur·rice de l'année, Découverte de l'année, Directeur·rice de l'année, Interprète de l'année et Rayonnement hors Québec:** Les artistes impliqué·es dans le dépôt de candidature doivent être en majorité (51% et plus) citoyen·nes canadien·nes ou résident·es permanent·es et résider officiellement au Québec. Les candidat·es qui résident à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus sont exclus·es, à moins qu'ils ou elles ne conservent leur statut de résident·e du Québec. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de démontrer leur admissibilité en confirmant leur participation au régime d'assurance maladie du Québec. Dans le cas d'un récital ou duo, tous les artistes impliqué·es doivent répondre au critère précédemment détaillé. / **Prix Diffuseur pluridisciplinaire de l'année, Diffuseur spécialisé de l'année, Événement musical de l'année, Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité, Impact Québec et Impact Régions :** l'organisme candidat doit avoir son siège social au Québec.
- Les réalisations du ou de la candidat·e doivent avoir lieu entre le 2 septembre 2025 et 7 septembre 2026 (les activités qui s'inscrivent en continu à la période d'éligibilité peuvent être considérées dans l'évaluation globale du dossier).
- Un dossier de candidature doit être déposé en respectant la date limite d'inscription.

## Dépôt du dossier de candidature

- **Période de dépôt des candidatures :** du 1<sup>er</sup> juin au 2 octobre 2026
- Tout individu ou organisme peut déposer une ou plusieurs candidatures à l'un ou l'autre des prix spéciaux.
- Le formulaire de dépôt de candidature en ligne doit être dûment rempli. Il est fortement recommandé de soumettre le dossier en ligne en version numérique. L'envoi postal de documents imprimés\* est accepté, mais les membres du jury ne pourront pas les consulter avant la rencontre de délibération.

\*Le CQM ne retournera aucun document et pourra en disposer à sa guise.

## **Validation du dépôt de candidature**

- Tout formulaire doit être correctement rempli et pièces obligatoires fournies conformément aux règlements. Le CQM peut exiger des modifications à un dépôt de candidature afin d'en assurer la validité.
- Les documents doivent respecter la période d'éligibilité, à l'exception du CV / Mission & historique. Il pourrait arriver, exceptionnellement, qu'une référence soit donnée en dehors de la période d'éligibilité, le lien avec le projet soumis devra être pertinent le cas échéant.

## **Frais de dépôt**

Il n'y a aucun frais pour déposer une candidature aux prix spéciaux.

# Dossier de candidature

Période d'éligibilité : du 2 septembre 2025 au 7 septembre 2026

## Compositeur, Compositrice de l'année Découverte de l'année Directeur, Directrice artistique de l'année Interprète de l'année Rayonnement hors Québec

---

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants.

### 1. Un document principal qui inclut :

- ❖ **Lettre de motivation**
- ❖ **Liste des réalisations** durant la période d'éligibilité (les activités qui s'inscrivent en continu à la période d'éligibilité peuvent être considérées dans l'évaluation du dossier).
- ❖ **Liens vidéo et/ou audio : entre 1 et 5 extraits maximum** réalisés durant la période d'éligibilité sous forme d'hyperliens cliquables (YouTube, Vimeo, Drive, Dropbox, etc.) d'une **durée maximale totale de 10 minutes**. (Il est possible d'indiquer les minutages à écouter pour un total de 10 minutes max. Si le maximum est dépassé et qu'il n'y a pas d'indications de minutage, le jury écoutera jusqu'à un maximum de 10 minutes dans l'ordre des liens fournis.)
- ❖ **Curriculum vitae** (pour un·e artiste individuel·le) ou **Historique & mission** (pour un organisme)

**2. Un document d'appui complémentaire** : en format PDF d'au **maximum 20 pages** comprenant différents éléments en lien avec la candidature et respectant la période d'éligibilité. Par exemple : dossier de presse ciblé, prix remportés, programme, etc.

**3. Image ou photo** : idéalement de 1000px X 1000px (indiquez le crédit dans le nom de fichier svp). Cet élément sera utilisé sur le site web prixopus.com seulement si votre candidature fait partie des finalistes et/ou lauréats.

**4. Lettre(s) d'appui** (facultatif)

**5. \*\*\* Prix Compositeur, Compositrice de l'année seulement : Partition(s)** : entre 1 et 3 partitions maximum (complètes ou extraits) réalisées durant la période d'éligibilité (hyperliens ou documents).

# Définitions et critères d'évaluation

## Compositeur, Compositrice de l'année

Ce prix est décerné au compositeur ou à la compositrice québécois·e s'étant particulièrement démarqué·e ici ou à l'étranger au cours de la dernière saison Opus.

- Le trophée est remis au compositeur ou à la compositrice.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes pour sa carrière (commandes d'œuvres, créations de ses œuvres, diffusion, etc.).	30%
4. L'œuvre du candidat·e témoigne d'une démarche originale, novatrice et audacieuse.	25%
5. L'œuvre du candidat·e fait état de la maîtrise du langage musical dans lequel le créateur évolue.	20%
6. Le candidat·e a eu de la reconnaissance des pairs, des prix, de bonnes critiques et/ou de la visibilité dans les médias.	15%

## Découverte de l'année

Ce prix est décerné à un·e compositeur·rice, un·e interprète ou un ensemble qui a connu un essor professionnel exceptionnel au cours de la dernière saison Opus.\*

- Le prix est décerné à l'artiste ou à l'ensemble ;
- Le trophée est remis à l'artiste ou au directeur ou directrice artistique de l'ensemble.

*\*Un candidat peut déposer sa candidature un maximum de 2 fois.*

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Par l'excellence de son travail, le candidat·e contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes démontrant une lancée significative de sa carrière.	30%
5. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité de l'artiste et contribue à l'avancement de la pratique.	15%
6. Le candidat·e a eu de la reconnaissance des pairs, des prix et/ou une présence dans les médias contribuant à une visibilité inédite de lui-même ou de son œuvre.	15%

## Directeur, Directrice artistique de l'année

Ce prix est décerné à un·e directeur·rice artistique d'un ensemble ou d'un organisme de production pour la qualité d'une série ou de sa saison au cours la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné au directeur·rice artistique de la série ou de la saison ;
- Le trophée est remis au directeur·rice artistique de la série ou de la saison.

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>%</b>
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant sa signature distinctive et contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. Le candidat·e a établi un programme cohérent et recherché.	20%
5. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	15%
6. Le candidat·e a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	10%
7. Le candidat·e présente des concerts de haut niveau.	15%

## Interprète de l'année

Ce prix est décerné à l'interprète québécois·e (individu ou ensemble) s'étant le mieux distingué·e ici ou à l'étranger au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'interprète ;
- Le trophée est remis à l'interprète.

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>%</b>
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Par l'excellence de son interprétation, le candidat·e s'approprie la musique et y appose une signature distinctive.	25%
4. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité de l'artiste et contribue à l'avancement de la pratique.	20%
5. La saison du candidat·e comporte plusieurs activités artistiques marquantes.	20%
6. Le candidat·e est un interprète bien établi dans son milieu, qui a un rôle influent dans son domaine.	15%
7. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	10%

## Rayonnement hors Québec

Ce prix est décerné à un·e interprète, groupe d'artistes ou ensemble québécois s'étant distingué·e hors du Québec, soit par le récital, le concert, le concours et/ou l'album, au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'interprète, au groupe d'artistes ou à l'ensemble ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au groupe d'artistes ou à la direction artistique de l'ensemble.

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>%</b>
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes hors du Québec (tournée, concerts dans divers contextes, réalisations, etc.).	30%
4. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	20%
5. Par l'excellence de son travail, le candidat·e contribue à l'avancement de la pratique.	20%
6. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité musicale québécoise et contribue au rayonnement de la musique hors du Québec.	20%

# Dossier de candidature

Période d'éligibilité : du 2 septembre 2025 au 7 septembre 2026

## Diffuseur pluridisciplinaire de l'année Diffuseur spécialisé de l'année Événement musical de l'année

---

Le dossier de candidature doit comprendre les quatre éléments suivants.

### 1. Un document principal qui inclut :

- ❖ **Lettre de motivation**
- ❖ **Description de la saison, série ou de l'événement ciblé par le prix visé.**
- ❖ **Liens vidéo et/ou audio : entre 1 et 5 extraits maximum** réalisés durant la période d'éligibilité sous forme d'hyperliens cliquables (YouTube, Vimeo, Drive, Dropbox, etc.) d'une **durée maximale totale de 10 minutes**. (Il est possible d'indiquer les minutages à écouter pour un total de 10 minutes max. Si le maximum est dépassé et qu'il n'y a pas d'indications de minutage, le jury écoutera jusqu'à un maximum de 10 minutes dans l'ordre des liens fournis.)
- ❖ **Historique & mission** de l'organisme

**2. Un document d'appui complémentaire** : en format PDF d'au **maximum 20 pages** comprenant différents éléments en lien avec la candidature et respectant la période d'éligibilité. Par exemple : dossier de presse ciblé, rapport médias sociaux ciblé, programme, témoignages, etc.

**3. Image ou photo** : idéalement de 1000px X 1000px (indiquez le crédit dans le nom de fichier svp). Cet élément sera utilisé sur le site web prixopus.com seulement si votre candidature fait partie des finalistes et/ou lauréats.

**4. Lettre(s) d'appui** (facultatif)

# Définitions et critères d'évaluation

## Diffuseur pluridisciplinaire de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion qui a fait preuve d'initiative pour intégrer la musique de concert à sa programmation pluridisciplinaire au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion ;
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Le candidat a présenté une programmation en musique de concert recherchée mettant de l'avant des artistes de haut niveau.	30%
4. Par ses choix de programmes en musique de concert, le candidat fait preuve d'audace, prend des risques et vise à accroître la circulation de la musique.	25%
5. Le candidat a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	25%
6. Le candidat a eu de la visibilité dans les médias et a eu un impact sur la promotion de la musique de concert.	10%

## Diffuseur spécialisé de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion spécialisé en musique de concert pour une série (incluant les productions pour le jeune public) ou une saison dont la qualité artistique et le rayonnement médiatique a été particulièrement marquant au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison;
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La direction artistique de l'organisme fait preuve d'audace par sa programmation cohérente et recherchée qui contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. Le candidat a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	25%
5. Le candidat a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	20%
6. Le candidat a programmé des artistes de haut niveau.	15%

## Événement musical de l'année

Ce prix est décerné à un événement musical marquant de la dernière saison Opus dont la qualité artistique et la portée médiatique résultent d'une réalisation exceptionnelle. L'événement musical peut prendre différentes formes, par exemple un concert, un événement multidisciplinaire ou une activité de diffusion électronique.

- Le prix est décerné à la direction artistique ;
- Le trophée est remis à la direction artistique.

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>%</b>
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse, a une signature distinctive et contribue à l'avancement de la pratique.	25%
4. L'événement a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	20%
5. L'événement présente des artistes de haut niveau.	15%
6. L'événement est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	15%
7. Le programme de l'événement est cohérent et recherché.	15%

# Dossier de candidature

Période d'éligibilité : du 2 septembre 2025 au 7 septembre 2026

## Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité Impact Québec Impact Régions

---

Le dossier de candidature doit comprendre les trois éléments suivants.

### 1. Un seul document d'au maximum 20 pages incluant :

- ❖ **Lettre de motivation**
- ❖ **Description du projet**
- ❖ **Partenaires impliqués** (s'il y a lieu)
- ❖ **Description des activités** (calendrier, nombre et types d'activités, artistes impliqués, etc.)
- ❖ **Impact sur la communauté** : démontrer l'impact en fournissant des données sur la quantité et/ou en détaillant les types de populations touchées, en présentant des témoignages ou autres éléments probants.
  - Communauté : tous les résident·es de la région ciblée; public, artistes, travailleurs, etc.
- ❖ **Extrait vidéo et/ou audio\*\*** : **entre 1 et 5 extraits maximum** réalisés durant la période d'éligibilité sous forme d'hyperliens cliquables (YouTube, Vimeo, Drive, Dropbox, etc.) d'une **durée maximale totale de 10 minutes**. (Il est possible d'indiquer les minutages à écouter pour un total de 10 minutes max. Si le maximum est dépassé et qu'il n'y a pas d'indications de minutage, le jury écoutera jusqu'à un maximum de 10 minutes dans l'ordre des liens fournis.)
  - À noter : la qualité vidéo ne sera pas un critère de sélection ou d'évaluation. Une captation maison à partir d'un téléphone cellulaire sera considérée au même titre qu'une captation professionnelle.
- ❖ **Curriculum vitae** (pour un·e artiste individuel·le) ou **Historique & mission** (pour un organisme)

### 2. Image ou photo

Une image/photo idéalement de 1000px X 1000px (s'il y a lieu, indiquez le crédit dans le nom de fichier svp). Cet élément sera utilisé sur le site web prixopus.com seulement si votre candidature fait partie des finalistes et/ou lauréats.

### 3. Lettre(s) d'appui (facultatif)

# Définitions et critères d'évaluation

## Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme issu·e de la diversité ET/OU à un·e artiste, un collectif ou un organisme autochtone ET/OU à un·e artiste, un collectif ou un organisme qui initie des pratiques inclusives au service des groupes sous représentés ou souvent exclus des pratiques culturelles à Montréal (autochtones, Premières Nations, Métis et Inuit, personnes issues des minorités visibles, personnes de la diversité capacitaire, personnes issues des minorités ethnoculturelles).

ET QUI par ses réalisations exceptionnelles dans le domaine des musiques de concerts au cours de la dernière saison Opus, a eu un remarquable impact artistique ou social, ou les deux, pour ces milieux.

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Le candidat·e est porteur d'un réel dialogue, interculturel ou inclusif, tant au sein de ses réalisations qu'auprès du public.	30%
4. Les réalisations du candidat·e ont un impact positif sur des groupes sous-représentés (autochtones, Premières Nations, Métis et Inuit, personnes issues des minorités visibles, personnes de la diversité capacitaire, personnes issues des minorités ethnoculturelles).	25%
5. Le candidat·e met en valeur la musique par des réalisations audacieuses et distinctives.	25%
6. La qualité artistique des réalisations du candidat·e est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	10%

## Impact Québec

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme issu de la Communauté urbaine de Québec, pour un projet (événement, concert, activités et autres initiatives) présenté sur le même territoire. **Celui-ci se distingue par une réalisation audacieuse et de grande qualité ayant eu un impact positif dans la communauté au cours de la dernière saison Opus.**

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse et a une signature distinctive.	30%
4. Le projet a un impact positif sur la communauté.*	25%
5. La qualité artistique du projet est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	25%
6. Le projet est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	10%

## Impact Régions

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme dont la résidence ou le siège social est situé dans une région hors de Montréal et Québec, pour un projet, un événement ou un concert présenté sur le même territoire. **Celui-ci se distingue par une réalisation audacieuse et de grande qualité ayant eu un impact positif dans la communauté au cours de la dernière saison Opus.**

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse et a une signature distinctive.	30%
4. Le projet a un impact positif sur la communauté.*	25%
5. La qualité artistique du projet est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	25%
6. Le projet est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	10%

\* Communauté: tous les résident·es de la région ciblée; public, artistes, travailleurs...

# Jurys des prix spéciaux

---

## Les membres des jurys

Le nombre de jurys est déterminé par la coordination des Prix Opus selon le nombre de prix à attribuer et de candidatures reçues.

Les membres des jurys reçoivent, en début de mandat, les règlements généraux et le code d'éthique validés par le comité Opus. La coordination des Prix Opus s'assure qu'ils sont respectés et chaque membre doit signer un accord de confidentialité à l'issue de la délibération du jury ainsi qu'une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.

La composition annuelle de tous les jurys est sous la responsabilité de la coordination des Prix Opus. Elle s'assure de la représentativité des juré·es et veille à équilibrer la composition de chaque jury en respectant la politique d'équité, de diversité et d'inclusion adoptée par le CQM. Le nombre de juré·es varie entre 5 et 7 personnes par jury. Une même personne peut faire partie de plus d'un jury.

Chaque jury doit voir, au minimum, la moitié de ses membres renouvelée chaque année. Un·e même juré·e ne peut faire partie d'un même jury plus de trois années consécutives.

## Procédure d'évaluation et d'attribution des prix spéciaux

Les noms des déposants des candidatures ne sont pas transmis aux juré·es.

Les dossiers de candidatures sont envoyés d'avance aux membres des jurys. Les jurys déterminent les lauréat·es et finalistes par le biais de délibérations qui se tiennent à huis clos.

Lors de l'étude des dossiers de candidature, tous les résultats fournis par les membres des jurys sont colligés à l'aide d'un portail en ligne.

- Chacun des juré·es se voit attribué un dossier en ligne sécurisé où il complète ses évaluations à l'aide de grilles de critères spécifiques à chaque prix;
- Chacun des critères est apprécié à l'aide d'une échelle graduée de 0 à 10;
- Les pointages ainsi obtenus sont par la suite convertis en pourcentage selon la valeur attribuée au critère. Additionnés, ils génèrent automatiquement une note globale sur 100;
- Cette méthode d'appréciation permet une première évaluation individuelle basée sur des critères spécifiques. Les notes ne sont pas utilisées pour déterminer les lauréat·es et finalistes, mais servent de références lors de la délibération du jury.

Les séances de délibérations ont lieu en présence d'un animateur·rice neutre choisi·e par la direction générale.

- Un consensus est indispensable pour attribuer un prix, décider s'il y aura des finalistes et le cas échéant, désigner les finalistes ;
- Le prix ne peut être décerné qu'à un·e seul·e lauréat·e, par conséquent, il n'y a pas de désignation *ex aequo* ;
- Aucune mention spéciale n'est autorisée.